

L'expérience du Centre d'Etudes et de Recherches sur la Police (1976-2010) – Une contribution à l'histoire des recherches sur la police en France

Par François DIEU*

RÉSUMÉ

Cet article propose une réflexion sur l'histoire des recherches sur la police en France, à travers l'évocation de l'expérience du Centre d'Etudes et de Recherches sur la Police (CERP), qui peut être décomposée en trois séquences: sa création (1976-1990), son développement (1988-2006) et sa disparition (2006-2010).

Mots clés: France, police, fonction policière, sociologie de la police, recherche.

ABSTRACT

This article offers an approach of the history of police research in France, with the evocation of the experience of the Center for Studies and Research on the Police (CERP), which can be divided in three sequences: its creation (1976-1990), its development (1988-2006) and its disappearance (2006-2010).

Keywords: France, police, policing, sociology of the police, research.

Le temps est peut-être aujourd'hui venu d'écrire l'histoire des recherches sur la police en France, certains jalons ayant déjà été posés (Loubet del Bayle, 1999 a). Pour ceux qui souhaitent s'atteler à cette tâche, il serait une grave erreur de faire débiter cette histoire avec les initiatives développées par le ministère de l'Intérieur. Au départ, au début des années 1980, il s'agissait du projet d'associer une poignée d'universitaires aux réflexions sur la modernisation de la formation des policiers (Monet, 1985), avant que ce mouvement ne prenne une ampleur plus significative, à partir de 1990, avec la création de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) et la mise en œuvre de programmes de recherches commanditées (Monjardet, 1997; Gleizal, 1999). Cette impulsion ne doit pas pour autant éclipser l'origine et la consistance universitaires des recherches sur la police en France. Il est vrai que ces productions universitaires ont largement bénéficié des ouvertures de

* Professeur de sociologie, Université Toulouse 1 Capitole.

terrain et des ressources allouées par le ministère de l'Intérieur, avec le constat navrant que l'abandon de ce volontarisme, depuis une quinzaine d'années, a coïncidé, voire précipité le recul manifeste de la recherche sur les questionnements policiers.

Plusieurs équipes ont contribué, à partir du début des années 1970, à ce développement des recherches sur la police, comme en témoignent encore aujourd'hui les publications de ses plus éminents précurseurs que sont Jean-Jacques Gleizal (Grenoble), Bernard Asso (Nice), Jean-Louis Loubet del Bayle (Toulouse), Claude Journès (Lyon) et Dominique Monjardet (CNRS, Paris). Cet article entend revenir sur la contribution d'une de ces équipes : le Centre d'Etudes et de Recherches sur la Police (CERP), à partir des observations rétrospectives de l'auteur. Il s'agit donc de proposer à la fois une « petite histoire » avec un focus sur un des volets peu évoqué de cette histoire des recherches sur la police, mais aussi une « ego-histoire » (l'auteur ayant fait partie de cette équipe) avec le souci non pas de témoigner ou de se raconter, mais de tirer parti d'une observation personnelle afin de retracer les étapes d'une initiative institutionnelle qui s'est étalée sur plus d'une trentaine d'années. Cette petite/ego histoire du CERP peut être décomposée en trois séquences : celle de sa création (1976-1990) (1), celle de son développement (1988-2006) (2) et enfin celle de sa disparition (2006-2010) (3). Elle fournit également, sur un plan plus général, des indications sur les problématiques auxquelles sont confrontés les enseignants-chercheurs pour faire reconnaître et exister dans le champ universitaire une thématique de recherche. Les obstacles inévitablement rencontrés peuvent alors être amplifiés lorsqu'il s'agit d'un objet de recherche comme les institutions policières, produisant des préventions d'ordre idéologique sur des thématiques plutôt abandonnées aux disciplines juridiques, voire à l'expertise médiatique. En dépit de son importance socio-politique, la police demeure encore aujourd'hui un objet « sale », voire un « sale objet », peu valorisant et largement délaissé, avec le risque pour les chercheurs qui s'y intéressent de se heurter à des réactions d'incompréhension, voire de rejet de la part de leurs pairs siégeant dans les instances de recrutement et autres comités de rédaction. Cette adversité diffuse constitue un invariant universel de la recherche sur l'objet policier, qui revêt une dimension accentuée dans le cas français, compte tenu du rapport hexagonal ambivalent et dégradé à l'ordre et à ses représentants. Dans ces conditions, la création d'une équipe de recherche dédiée à cet objet, comme ce fut le cas du CERP, a pu constituer, pour certains, une prouesse rétrospectivement surprenante, mais aussi, pour d'autres, une aberration insupportable.

1. L'implantation (1976-1990)

L'expérience du CERP demeure indissolublement liée à Jean-Louis Loubet del Bayle, qui en a été le fondateur (1976) et le directeur pratiquement jusqu'à son départ à la retraite (2008). Rien ne prédestinait pour autant ce spécialiste de

l'histoire des idées politiques à se consacrer au décryptage des institutions policières, avec sa thèse de doctorat devenue un ouvrage de référence sur *Les non-conformistes des années 30* (Loubet del Bayle, 1969), ainsi que ses travaux sur la pensée politique du vingtième siècle (Loubet del Bayle, 1991 ; 1999 b). Recruté comme maître-assistant en ce début des années 1970 à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, il se trouve alors confronté à la dure réalité, pour ne pas dire la mesquinerie de la vie universitaire qui ne permet pas au politiste qu'il est, en dépit de ses travaux reconnus, de s'épanouir dans des enseignements d'histoire des idées politiques jalousement conservés par ses collègues historiens du droit. Il peine aussi à trouver sa place du côté des quelques représentants de la science politique toulousaine qui viennent de mettre en place (1974) un «Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Armée» (CERSA).

Le CERP apparaît comme le résultat pratiquement fortuit de ce contexte local particulier, mais aussi de rencontres qui vont amener le politiste à vouloir constituer une équipe spécialisée dans l'étude de cette institution au cœur de ce qui est à la base de l'analyse wébérienne du pouvoir politique, à savoir le monopole de la contrainte physique légitime. Ces rencontres sont livresques, avec la découverte des travaux fondateurs de la sociologie de la police américaine, notamment ceux de David H. Bayley sur les relations entre la police et le développement politique (Bayley, 1969 ; 1975). Elle sont aussi, bien évidemment, humaines, avec des échanges fructueux avec certains policiers soucieux d'une ouverture en direction de la criminologie, comme Jean Susini et ses chroniques parues dans la *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé* (Susini, 1982) et Fernand Cathala qui publiera plusieurs essais sur les pratiques policières (Cathala, 1971 ; 1977 ; 1981 ; 1984 ; 1987). Dès le départ, l'ambition de Jean-Louis Loubet del Bayle est bien d'inscrire cette sociologie de la police dans le registre de la science politique, ce qui l'amène à rédiger un article véritablement programmatique publié, en 1981, par la *Revue Française de Science Politique* (Loubet del Bayle, 1981). Ce texte, dont la parution représente une reconnaissance de l'objet policier par la communauté des politistes, contient les bases théoriques qui vont orienter l'ensemble de ses travaux, à savoir l'analyse systémique (D. Easton) des relations entre la police et le pouvoir politique (Loubet del Bayle, 1992 ; 2006 ; 2016).

Au milieu des années 1970, dans les universités françaises, il est encore loisible à un universitaire même isolé de proposer la création d'une équipe nouvelle, le tout, bien évidemment, sans véritable attribution de ressources particulières. C'est dans ces conditions que le CERP est officiellement créé, en octobre 1976, dans le cadre de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, à une période où les IEP sont encore considérées comme des composantes de leur université de rattachement. Son ambition, comme le souligne la presse de l'époque («Toulouse: la police au campus... pour une étude sociologique», *Sud-Ouest*, 6 octobre 1976 ; «Création d'un Centre d'études et de recherches sur la police», *La Dépêche du Midi*, 11 octobre 1976, «Toulouse: la police entre à l'Université... pour y être étudiée», *La Croix*, 12 octobre 1976)», est

éminemment universitaire, ce que rappellera quelques années plus tard son fondateur: «ce centre entendait, dès sa création, se singulariser par trois spécificités: la volonté d'abord de substituer à une approche à dominante juridique, une approche sociologique et politologique des institutions policières et de leur fonctionnement; le souci ensuite d'étudier ces problèmes dans une perspective aussi objective que possible, en tentant de se libérer, autant que faire se peut, des controverses idéologiques ou partisans suscitées par ces questions; la *préoccupation* enfin de distinguer la démarche scientifique à mettre en œuvre pour la connaissance des réalités policières de la réflexion normative» (Loubet del Bayle, 2008). Cette création bénéficie également, en 1977, d'une certaine publicité dans les revues académiques, comme la *Revue de Science Criminelle et du Droit Pénal Comparé* et le *Bulletin de l'Association Française de Science politique*, mais aussi dans la *Revue de la Police Nationale*.

Ce projet de faire vivre à l'université une équipe de recherches sur et non de la police va se traduire par le lancement d'un premier axe de travail sur les représentations de la police dans l'opinion publique, objet d'un cycle de conférences organisé en 1978. Il devait conduire également à la constitution d'un fonds documentaire dans l'enceinte d'abord de la bibliothèque de l'IEP de Toulouse, avec l'acquisition régulière d'ouvrages consacrés à la police, notamment les principaux travaux des «founding fathers» anglo-saxons (Wilson, Skolnick, Bayley, Bittner, etc.), mais aussi le rassemblement de rapports, de mémoires, de coupures de presse et de revues universitaires et professionnelles. Avec les moyens du service de reprographie de l'IEP de Toulouse et un certain talent de bricoleur, Jean-Louis Loubet del Bayle va aussi s'efforcer de diffuser lui-même le résultat des travaux de recherche menés dans le cadre du CERP, sous la forme de rapports multigraphiés accessibles par commandes postales. Cette activité d'édition proprement artisanale, à une époque où il n'existe pas, il est vrai, de sites internet et de documents téléchargeables en ligne, a permis alors de diffuser, au cours de ces premières années d'existence, des travaux sur le statut disciplinaire des policiers (Cubaynes, 1977), la presse et les opérations de maintien de l'ordre (Laguette, 1978), le syndicalisme policier (Vernis, 1980), les fonctions d'assistance de la police (Marion, 1981) ou encore l'image des policiers (Jack et Pons, 1981). Cette activité de publication permettra ensuite la diffusion des travaux de Jean Susini (Susini, 1982) et ceux, dans le domaine historique, de Georges Carrot sur le maintien de l'ordre en France (Carrot, 1984). La soutenance, le 9 janvier 1980, d'une thèse de doctorat sur les relations entre la police et la presse constitue une étape importante dans l'apparition du CERP, avec, là aussi, une médiatisation empreinte de curiosité («Presse et police: la marge étroite», *La Dépêche du Midi*, 10 janvier 1980; «Presse et police: une thèse toulousaine sur les sœurs ennemies», *Sud-Ouest*, 11 janvier 1980; «Une jeune toulousaine docteur en sciences politiques sur le thème de la police et la presse», *L'Indépendant*, 11 janvier 1980; «Quand une Toulousaine se penche sur les rapports presse-police», *La Nouvelle République*, 18 janvier 1980; «Rapports

entre presse et police: un phénomène d'attraction-répulsion», *Nouvelle République*, 22 janvier 1980).

Cette implantation dans le paysage universitaire devait se poursuivre tout au long des années 1980, avec, en particulier, la mise en place d'un séminaire «Police et politique» dans le cadre du DEA (diplôme d'études approfondies) de science politique, la réalisation d'une enquête sur les rapports police-public dans la formation des gardiens de la paix (Albouy et Loubet del Bayle, 1988) et la parution de deux ouvrages, l'un: *Guide des recherches sur la police* (Loubet del Bayle, 1985) portant sur la recherche documentaire, l'autre: *Police et société* (Loubet del Bayle, 1988) rassemblant une vingtaine de contributions. Les activités du CERP vont acquérir également une audience plus significative avec la soutenance, le 22 décembre 1986, de la thèse d'un commissaire de police de la DST portant sur *Le portrait socio-culturel des commissaires de police* (Portelli, 1986). Sur la base d'une enquête par questionnaires ayant conduit à interroger pratiquement la moitié des commissaires en activité, cette recherche, qui avait permis de mettre en évidence les principales valeurs et représentations de ce corps singulier, donna lieu à une certaine couverture médiatique (avec des articles dans *Libération*, *Le Figaro*, *Le Matin* ou encore *Le Canard Enchaîné*), ainsi qu'à une large diffusion dans la police nationale comme dans les instances universitaires. Dans le contexte de seconde ouverture de la police en direction des universités, après celle du début des années 1980, et qui allait aboutir, on l'a noté, à la création de l'IHESI, quelques initiatives sont alors intervenues afin de favoriser un rapprochement avec la police nationale, comme l'organisation, le 26 octobre 1989, d'un colloque commun («Les entretiens du Gif») sur les représentations de la police dans le cinéma français.

Avec des ressources singulièrement réduites au plan humain (un enseignant-chercheur, une poignée d'étudiants et de doctorants, quelques chercheurs associés) comme matériel (un réduit de 8 m², un téléphone et un minitel, quelques mètres linéaires de livres, une petite ligne de crédits pour l'achat d'ouvrages et la reprographie), le CERP n'en est pas moins parvenu, en une quinzaine d'années, à s'implanter à la fois dans son université de rattachement, mais aussi, plus largement, dans le champ universitaire et le milieu professionnel de la sécurité, à un moment charnière dans l'inscription de l'insécurité au rang de préoccupation majeure et d'objet des politiques publiques.

2. La prospérité (1990-2006)

Dans ce contexte favorable, la décennie suivante, celle des années 1990, va voir les activités du CERP connaître un développement régulier. Cette période de relative prospérité s'explique par un investissement dans plusieurs domaines, qui lui ont permis de devenir un acteur reconnu dans un secteur de la sécurité alors en pleine expansion au niveau des acteurs publics et privés, mais aussi de la communauté universitaire.

La première initiative significative a conduit le petit noyau constitué autour de Jean-Louis Loubet del Bayle à devenir une authentique équipe de recherche. Les recherches doctorales qu'il avait impulsées, grâce au dispositif de financement de thèse (allocation de recherche), ont permis la finalisation de deux thèses, l'une sur les mutations contemporaines de la gendarmerie (Dieu, 1992), l'autre sur la représentation de la police dans le cinéma français (Philippe, 1993), avec ensuite la publication de ces thèses (Dieu, 1993 ; Philippe, 1999) et le recrutement de leurs auteurs comme maîtres de conférences. Si le premier a poursuivi ses activités au sein du CERP, le second s'en est détourné rapidement. Par la suite, une autre thèse sur travaux portant sur l'histoire de la police sera également soutenue dans le cadre du Centre par un politiste de l'Université de Bordeaux IV (Bergès, 1994). Cette activité d'encadrement de thèses, si primordiale pour la recherche universitaire, devait se poursuivre, avec, au total, pas moins d'une trentaine de thèses en science politique soutenues entre 1980 et 2010. Cette présence de doctorants, français et étrangers, a contribué à élargir les thématiques de recherche, tout en impulsant une dynamique collective, avec également leurs interventions dans les colloques et autres séminaires qui se développent sur les questions de sécurité. Cette montée en puissance bénéficie alors du soutien des responsables institutionnels de l'université de rattachement qui vont attribuer au CERP les moyens logistiques indispensables pour son développement, notamment plusieurs bureaux équipés et surtout un espace adapté pour accueillir le centre de documentation, qui va devenir le centre névralgique du CERP, en mettant à disposition des doctorants, mais aussi des étudiants ses ressources si précieuses.

La constitution d'une équipe de recherche va permettre de déployer l'activité de publications au niveau des principales revues du champ de la sécurité (comme les *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, *Défense Nationale*, *Déviance et Société* et la *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*), ainsi que sous la forme d'ouvrages auprès de plusieurs éditeurs (Loubet del Bayle, 1992 ; Carrot, 1992 ; Dieu, 1993 ; Philippe, 1996 ; Dieu, 2002). A partir du milieu des années 1990, afin de donner une audience plus importante aux recherches effectuées, une collection sera mise en place avec les éditions L'Harmattan. Cette collection « Sécurité et société », élargie à toutes les disciplines et aux chercheurs associés, a accueilli, depuis 1995, une quarantaine d'ouvrages sur les thématiques les plus diverses : le syndicalisme policier, la coopération policière européenne, les politiques publiques de sécurité, la police de proximité, les violences conjugales, la police japonaise, etc.

Cette plus grande visibilité des travaux de recherche devait favoriser une ouverture internationale, avec, bien évidemment, la participation aux colloques et séminaires organisés notamment au niveau de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF) et la Société Européenne de Criminologie (ESC). Elle s'est traduite également par la mise en place de relations directes avec différents spécialistes internationaux. La faculté de

disposer, pratiquement chaque année, de la possibilité de convier un professeur étranger à assurer un cycle de conférences (professeur invité) a permis au CERP d'accueillir les plus éminents représentants de ce champ disciplinaire, notamment les québécois Denis Szabo, Maurice Cusson, Jean-Paul Brodeur et André Normandeau, mais aussi des spécialistes américains (comme James Albritton, Eli Silverman et Robert McCrie) et européens (comme André Lemaitre, Augusto Balloni, Roberta Bisi, Jacques Farsedakis et Pierre-Henri Bolle). Des accords de coopération sont également intervenus à cette époque, notamment avec le John Jay College of Criminal Justice (CUNY) de New York, l'École de criminologie de l'Université de Montréal, les universités de Liège, Bologne, Barcelone ou encore Kyoto, ainsi qu'avec diverses forces de police notamment de Colombie, de Tunisie et du Japon, ce qui a donné lieu à l'accueil de nombreux étudiants et de doctorants en provenance de ce qui est devenu un véritable réseau international. Ainsi plusieurs doctorants passés par le CERP ont-ils pu poursuivre leur carrière dans différentes universités de par le monde, comme Benoît Dupont à Montréal, Chikao Uranaka à Kyoto-Sangyo ou encore Mathieu Akadjé et le regretté Henry Yebouet à Abidjan.

Ne pouvant se cantonner au domaine de la recherche de par son intégration dans un établissement universitaire, le CERP devait également s'engager dans le domaine de la formation, avec la mise en place, en 1994, du DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) «Sécurité, police et société». La création de ce diplôme de troisième cycle avait pour objectif de contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants dans les domaines en plein essor de la sécurité. Cette formation sera transformée, en 2004, en un Master «Politique et sécurité», intégrant à la fois le DESS «Sécurité, police et société» et la filière «Police et politique» du DEA de science politique. Au-delà de l'accueil de doctorants, il va s'agir alors pour le CERP de participer, chaque année, aux enseignements et à l'encadrement des mémoires d'une trentaine d'étudiants qui vont bénéficier des expériences de recherche et des ressources documentaires de ce qui est alors une équipe d'accueil particulièrement dynamique. Cette inscription dans le domaine de l'enseignement a connu, à partir de 1997, un prolongement avec la mise en place, dans le cadre de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, d'une préparation spécifique pour les concours d'officiers proposés par la police nationale et la gendarmerie.

Essayant ainsi d'accompagner les mutations du champ de la sécurité, le CERP s'est engagé enfin, à partir de la fin des années 1990, dans une activité d'expertise universitaire, sous la forme d'interventions réalisées au profit des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette inscription dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des méthodologies de la sécurité urbaine (Dieu et Domingo, 2018), pas forcément valorisée dans la communauté universitaire, a permis à la fois de faire mieux connaître par les acteurs institutionnels les activités purement universitaires d'enseignement et de recherche, de disposer de terrains d'enquête et de stage pour les doctorants et les étudiants, de favoriser l'insertion professionnelle de ces derniers au niveau des emplois de chargés de mission/coordonnateurs des

politiques de sécurité et de prévention, mais aussi d'accéder à des ressources financières pour pallier l'insuffisance endémique des crédits alloués à la recherche universitaire. Elle s'est traduite, entre autres, par la participation au diagnostic local de sécurité de Toulouse (1999) et à la prise en charge intégrale de celui réalisé par la trentaine de communes de l'agglomération toulousaine (2001), ce qui a abouti à la mise en place d'un observatoire local de la délinquance: la Mission d'observation de la délinquance de l'agglomération toulousaine (MODAT), qui a fonctionné, en lien étroit avec le CERP, entre 2002 et 2008. Conjointement, le Centre a été sollicité, entre 2005 et 2010, pour réaliser une douzaine de diagnostics locaux dans plusieurs départements du Sud-Ouest et pour apporter une assistance méthodologique à différentes communautés d'agglomération.

La croissance des activités de recherche et de documentation, leur inscription dans les réseaux nationaux et internationaux, mais aussi l'effort de diversification en direction de l'enseignement et de l'expertise n'ont toutefois pas permis de remédier au caractère encore squelettique de cette équipe qui, en 2006, ne compte que deux enseignants-chercheurs titulaires et une douzaine de doctorants. Le déploiement d'activités, relayé par un réseau de chercheurs associés et de correspondants internationaux, pouvait donner alors une impression faussement rassurante de vigueur, confortée par l'omniprésence des questions de sécurité sur l'agenda public et les débats médiatiques, sur fond de menaces terroristes, d'émergence de la cybersécurité, de prise de conscience des violences domestiques ou encore de diffusion des logiques de partenariat: autant de thématiques qui auraient pu justifier, et cela ne sera pas le cas, si ce n'est le développement, au moins la survie d'une équipe comme celle du CERP.

3. La liquidation (2006-2010)

C'était sans compter, en effet, sur la conjonction de fragilités consubstantielles et de manœuvres malveillantes. Encore convient-il de souligner que la pérennité d'une structure de recherche n'est évidemment pas une fin en soi, dès lors qu'il pourrait s'agir de faire disparaître une équipe posant problème au plan de son utilité sociale au niveau particulier de son établissement de rattachement comme de la recherche universitaire en général. On s'empressera de noter que, s'agissant du CERP, et comme l'ont indiqué les différents rapports d'évaluation réalisés sur ses activités, ce n'est certainement pas à ce niveau, celui en somme de son bien-fondé et de sa performance, que sont intervenues les forces et justifications ayant conduit à sa liquidation pure et simple.

Comme toute équipe universitaire, le CERP présentait un certain nombre de fragilités, largement identifiées, mais auxquelles il n'était pas forcément possible d'apporter des réponses. D'abord, il s'était développé dans une

université de province, dans une ville du Sud-Ouest : Toulouse, non aisément accessible par TGV (à l'époque, il fallait en train près de six heures pour aller de la « Ville rose » à la capitale). Sauf à emprunter les liaisons aériennes (la « navette » Air France et, par la suite, les vols EasyJet, avec un temps de trajet d'une heure environ, mais la contrainte de déplacements vers et depuis les aéroports), il n'était pas commode de rejoindre Paris depuis Toulouse, avec, de surcroît, un coût élevé pour un centre aux ressources financières limitées. Cette situation géographique et les contraintes logistiques qu'elle engendre se sont avérées problématiques au regard de l'hyper-concentration des activités organisées dans la capitale par les administrations publiques, mais aussi par les organismes de recherche. Ainsi, pour le CERP, la participation aux activités proposées notamment par l'IHESI (devenu ensuite l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice, puis aujourd'hui l'Institut des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur) a nécessité des déplacements réguliers, consommateurs de temps et de crédits. En d'autres termes, le CERP a été victime des effets persistants de ce que Jean-François Gravier avait identifié avec son ouvrage *Paris et le désert français* (1947). Qui plus est, cette dichotomie asymétrique ne se limite pas, loin s'en faut, à une concentration des ressources et des activités, elle est aussi génératrice d'une logique de « périphérisation » de tout ce qui n'est pas produit dans l'antre parisien. Dans ces conditions, une recherche universitaire sur la police conduite à Toulouse, au pays du Cassoulet et de Claude Nougaro, était potentiellement frappée d'une image moins sérieuse, moins gratifiante que des travaux conduits par une équipe implantée du côté du Panthéon, voire de l'autre côté du périphérique. À l'évidence, même en multipliant les déplacements parisiens, il n'était pas possible de transformer ce positionnement géographique et plus encore ce véritable stigmate lié à la dévalorisation de tout ce qui est provincial, surtout dans une discipline très parisianiste comme la science politique.

Une autre vulnérabilité originelle du CERP était liée justement à son rattachement disciplinaire à la science politique, en dépit de l'accueil, dans ses activités, d'historiens, de juristes ou encore de sociologues. Cette discipline encore récente et embryonnaire n'a guère manifesté un véritable intérêt pour les questions de police (Dieu, 2004). Dans ces conditions, l'investissement du CERP n'a pas bénéficié du soutien institutionnel de la science politique française, même si certaines de ses figures majeures, comme Pierre Favre et Philippe Braud, ont pu apporter ponctuellement leur soutien à plusieurs de ses initiatives. La situation aurait été pratiquement la même en cas de rattachement du CERP à cette autre science sociale qu'est la sociologie, qui cultive la même frilosité à l'égard de l'objet policier (Monjardet, 1987). En réalité, le problème rencontré par le CERP au plan disciplinaire était lié à l'impossibilité persistante de mise en place, en France, d'une discipline dédiée à l'étude scientifique du phénomène criminel et de ses réponses, à savoir la criminologie (Tournier, 2009). Du fait de la position dominante, d'un côté, du droit pénal et des sciences criminelles, de l'autre, de la sociologie avec sa branche consacrée à la déviance, la criminologie n'est pas parvenue à se construire une place à part

entière dans le champ universitaire français, en dépit de la justification épistémologique et sociétale de son existence. La criminologie française n'a fonctionné jusqu'à présent que de manière incidente: d'une part, avec des recherches effectuées dans le cadre d'autres disciplines; d'autre part, avec des travaux conduits par des «criminologues» autodidactes (en l'absence de validation universitaire). Fonctionnant à la manière d'une «auberge espagnole», plus comme un groupe informel d'individualités que comme une communauté scientifique, elle dispose bien d'une association (Association Française de Criminologie), mais dont l'activité s'avère confidentielle. Il n'y a guère qu'une poignée de chercheurs français, comme ce fut le cas pour ceux du CERP, pour participer aux travaux des principales sociétés internationales de criminologie. Les manœuvres maladroites pour essayer de constituer, entre 2010 et 2012, une section de criminologie au sein du conseil national des universités (Villerbu, 2010) se sont soldées par un échec cuisant, aboutissant à raviver de vives tensions disciplinaires et interindividuelles, mais aussi à abandonner le champ aux «experts» pouvant continuer à s'affubler du titre de «criminologue» au moins sur les plateaux des chaînes d'information. Comme les autres équipes s'intéressant en France aux questions de police et de sécurité, le CERP n'a donc pas pu bénéficier du rattachement à une discipline unitaire et reconnue, capable de valoriser ses productions et ses initiatives, mais aussi de veiller à l'attribution des ressources nécessaires à son développement.

Le CERP a été enfin victime d'une posture pourtant indissociable de l'éthos scientifique, à savoir la distanciation à l'égard des prises de position idéologiques. Il peut paraître surprenant d'évoquer cette posture comme un élément de fragilité, alors même qu'elle est unanimement revendiquée dans la communauté scientifique. Là aussi, comme pour l'implantation géographique et disciplinaire, il n'était ni concevable, ni souhaitable d'apporter des changements à ce qui s'est pourtant avéré être une vulnérabilité. En effet, par-delà les déclarations de principe affichées dans les documents officiels, la distanciation effective n'est pas une posture généralisée dans le champ des questions de police et de sécurité, dans lequel foisonnent, il est vrai, les arguments d'autorité et les jugements passionnels. L'idéologie foucauldienne et soixante-huitarde a généré, en effet, une forme, plus ou moins prononcée, de ce qui est parfois qualifié de «gauchisme pénal» qui a essaimé parmi certains sociologues et politistes portés à revendiquer un caractère militant pour la démarche scientifique, qui devrait contribuer, selon eux, à stigmatiser les logiques de domination en vigueur dans le système social, quitte à s'octroyer quelques libéralités avec les règles de l'objectivité. Ce travers s'est manifesté notamment, par-delà la légitimité des objets en cause, dans des prises de position somme toute radicales contre le principe de l'enfermement carcéral, dans la dénonciation obsessionnelle de l'«Etat pénal» et des politiques de «criminalisation de la misère», mais aussi dans la focalisation sur les questions de «violences policières» et de «brutalisation» du maintien de l'ordre. Ainsi le passage de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur (2002-2007) a-t-il fourni une tribune inespérée aux tenants de cette approche militante, avec la

dénonciation de ce qui a été présenté, par certains, comme une «frénésie sécuritaire», voire une «décadence sécuritaire». Elle dépasse le cadre des cénacles universitaires pour se retrouver exprimée à l'occasion, et de manière plus explicite, dans les médias, en contribuant alors à alimenter le scepticisme, pour ne pas dire l'hostilité des acteurs de la sécurité vis-à-vis des sciences sociales. Dans ces conditions, la posture de distanciation à l'égard des prises de position politiques adoptée dès ses débuts par le CERP s'est rapidement trouvée si ce n'est marginalisée, au moins dénoncée par certains comme une forme de «dérive droitière» et de collusion avec la «domination policière», amenant alors à certaines formes de dénigrement des travaux publiés par ses chercheurs.

Pour autant, ces fragilités n'ont joué qu'un rôle relativement secondaire dans la liquidation du CERP intervenue en l'espace de quelques années. En effet, le caractère provincial, le rattachement disciplinaire peu opérant et la singularité induite par la posture de distanciation politique n'ont représenté, au pire, que des difficultés plus ou moins importantes selon les circonstances, mais qui n'étaient pas de nature à remettre en cause l'existence même de l'équipe de recherche toulousaine. En réalité, l'attaque la plus destructrice est venue de l'université de rattachement du CERP, avec la conjonction de deux manœuvres malveillantes, l'une, plutôt structurelle, en lien avec l'application des logiques de concentration, l'autre, plus circonstancielle, induite par l'hostilité du responsable de cette université.

Comme de nombreuses équipes universitaires, le CERP a d'abord subi les affres de l'obsession à la concentration imposée par le ministère de l'Enseignement supérieur à partir des années 1990. Dans le sillage de la diffusion des logiques managériales dans la gestion publique, s'est développé le postulat selon lequel le regroupement des «petites» équipes de recherche allait générer non seulement des économies d'échelle, mais aussi des synergies, des pratiques de coopération, de nature à stimuler l'activité de publications et la reconnaissance des établissements universitaires dans les classements internationaux. Le CERP s'est efforcé, pendant plusieurs années, de faire valoir une spécificité liée à son objet policier pour échapper à ce mouvement d'ensemble, dont on mesure aujourd'hui les effets dévastateurs, avec la constitution d'équipes imposantes au plan de leur effectif théorique d'enseignants-chercheurs et de doctorants, mais dépourvues souvent d'une réelle identité thématique et d'une cohésion professionnelle. L'Université des Sciences Sociales de Toulouse, devenue l'Université Toulouse 1 Capitole s'est sentie obligée d'appliquer cette injonction en imposant la fusion, en septembre 2007, des deux équipes d'accueil de science politique, à savoir le CERP et le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Armée devenu le Centre «Morris Janowitz» (CMJ). Les bilans d'activités du CERP et du CMJ avaient toutefois fait l'objet d'évaluations globalement positives de la part de l'instance ministérielle (DGES), qui avait ainsi considéré, en avril 2007, que «le CERP est connu en France et joue un rôle fondamental dans l'existence d'une analyse française de la police». Pour autant, les logiques bureaucratiques

manifestement à l'œuvre ont conduit à «bricoler» et à imposer une sorte de regroupement formel, nonobstant les différences fondamentales qui existaient, au plan méthodologique et théorique, entre, d'un côté, une équipe spécialisée sur les questions de police et de sécurité intérieure, de l'autre, un centre menant des travaux dans le domaine des relations internationales et des politiques de défense. Cette fusion a abouti à constituer une équipe d'accueil: le «Groupe de Recherche sur la Sécurité et la Gouvernance» (GRSG), qui fut placée sous la direction du responsable du CMJ. Au lieu d'aboutir à la création d'une nouvelle entité, il s'est agi simplement de faire cohabiter, pendant quatre années, les deux anciennes équipes dans ce qui s'est avéré rapidement une coquille vide, sans aucune consistance ni projet scientifique, avec comme conséquence préjudiciable pour le CERP de se trouver privé de ses ressources budgétaires accaparées par le responsable du GRSG. L'échec patent de cette fusion imposée n'a dès lors pas échappé à l'évaluation ministérielle (AERES) intervenue en janvier 2010, qui émettait de sérieuses réserves sur la capacité de doter cette équipe d'accueil d'une organisation efficace et d'une orientation scientifique. Pour autant, la présidence de l'Université ne devait pas suivre ces recommandations, en continuant à soutenir et à financer le GRSG jusqu'au départ à la retraite de son responsable.

S'agissant du CERP, déjà largement entamé par cette fusion néfaste, ainsi que par le départ à la retraite, en 2008, de son fondateur, Jean-Louis Loubet del Bayle, et son non-remplacement, l'année 2010 marque la fin de son existence effective. Le dernier coup qui lui a été porté résulte alors d'une décision du président de l'université de rattachement, provoquant la fermeture autoritaire du centre de documentation patiemment constitué depuis 1976. L'intéressé entendait, en effet, récupérer le local affecté à ce centre de documentation, utilisé par de nombreux étudiants et doctorants, pour en faire un vaste bureau pour son «conseiller spécial», quitte alors à provoquer la dispersion et destruction des 4 000 ouvrages et des collections de revues et de mémoires...

Ainsi dépossédé de son statut d'équipe d'accueil, de ses ressources budgétaires, de ses locaux et de son centre de documentation, le CERP a officiellement disparu, en ne subsistant que dans la mémoire de ceux qui avaient participé à son développement et de ceux qui avaient bénéficié de ses activités de recherche et d'enseignement. Il n'apparaît pratiquement plus aujourd'hui dans les moteurs de recherche qu'à travers certaines de ses publications conservées dans des fonds documentaires. Les évolutions du champ de la sécurité, au cours de ces vingt dernières années, fournissent encore plus de regrets à ceux qui ont essayé vainement de s'opposer à cette liquidation pas forcément motivée par des arguments rationnels. Et d'espérer que ce projet de faire vivre un centre de recherches universitaire dédié à l'objet policier puisse réapparaître un jour ou l'autre, dans le dessein de faire progresser la connaissance objective de ces questions si essentielles pour le fonctionnement politique de nos sociétés.

Bibliographie

- Albouy S. et Loubet del Bayle J-L. (1988). *Les rapports police-public dans la formation des gardiens de la paix*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Bayley D. H. (1969). *The Police and Political Development in India*, Princeton University Press.
- Bayley D. H. (1975). «The Police and Political Development in Europe», in Tilly Ch. (sous la dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton University Press, 328-379.
- Bergès M. (1994). *Corporatisme et construction de l'Etat*, thèse pour le doctorat de science politique de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Cathala F. (1971). *Cette police si décriée*, Editions du champ de mars, Saverdun.
- Cathala F. (1977). *Pratiques et réactions policières*, Editions du champ de mars, Saverdun.
- Cathala F. (1981). *La police au fil des jours*, Editions du champ de mars, Saverdun.
- Cathala F. (1984). *La police face à la criminalité*, Editions du champ de mars, Saverdun.
- Cathala F. (1984). *Délinquance et enquêtes policières*, Editions du champ de mars, Saverdun.
- Carrot G. (1984). *Histoire du maintien de l'ordre en France de la fin de l'Ancien Régime à 1968*, en 2 tomes, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Carrot G. (1992). *Histoire de la police française*, Tallandier, Paris.
- Cubayne M-H. (1977). *Le statut disciplinaire des personnels de la police nationale*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Cubayne M-H. (1980). *La police et la presse. Des institutions et des hommes*, thèse pour le doctorat de science politique de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Dieu F. (1992). *Gendarmerie et modernité. Etude de la spécificité gendarmique aujourd'hui*, thèse pour le doctorat de science politique de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Dieu F. (1993). *Gendarmerie et modernité. Etude de la spécificité gendarmique aujourd'hui*, Montchrestien, Paris.
- Dieu F. (2002). *La Gendarmerie. Secrets d'un corps*, Complexe, Bruxelles.
- Dieu F. (2004). «Un objet longtemps négligé de la science politique : les institutions de coercition», in Darras E. et Philippe O. (sous la dir.), *La science politique une et multiple*, L'Harmattan, Paris, 273-284.
- Dieu F. et Domingo B. (2018). *Méthodologies de la sécurité urbaine*, L'Harmattan, «République et sécurité», Paris.
- Gleizal J-J. (1999). «Recherche et action dans le champ de la police et de la sécurité», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, N° 37, 73-86.
- Jack P. et Pons B. (1981). *Les policiers face à leur image dans l'opinion*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Laguette M-C. (1978). *La presse et les opérations de maintien de l'ordre*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Loubet del Bayle J-L. (1969). *Les non-conformistes des années 30 : une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Editions du Seuil (réimpr. 1972, 1987, 2001), Paris.
- Loubet del Bayle J-L. (1981). «La police dans le système politique», *Revue Française de Science Politique*, vol. 31, N° 3, 509-534.
- Loubet del Bayle J-L. (1987). *Guide de recherches sur la police*, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Loubet del Bayle J-L. (sous la dir.) (1988). *Police et politique*, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Loubet del Bayle J-L. (1991). *Questions sur le monde actuel*, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Loubet del Bayle J-L. (1992). *La police, approche socio-politique*, Montchrestien, «Clefs. Politique», Paris.

- Loubet del Bayle J-L. (1999 a). «Jalons pour une histoire de la recherche française sur les institutions et les pratiques policières», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, N° 37, 55-71.
- Loubet del Bayle J-L. (1999 b). *L'illusion politique au XX^e siècle*, Economica, Paris.
- Loubet del Bayle J-L. (2006). *Police et politique: une approche sociologique*, L'Harmattan, Paris.
- Loubet del Bayle J-L. (2008). «1968. Aux origines de la sociologie de la police en France», *Cahiers de la sécurité*, N° 6, 173-181.
- Loubet del Bayle J-L. (2016). *Sociologie de la police*, L'Harmattan, «République et Sécurité», Paris.
- Marion F. (1981). *Les fonctions d'assistance dans la police nationale*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Monjardet D. (1987). «Police et sociologie: questions croisées», in *Sociologie de la police*. Textes, Groupe de Sociologie du Travail, CNRS, 1-14.
- Monjardet D. (1997). «Le chercheur et le policier. L'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur», *Revue Française de Science Politique*, vol. 47, N° 2, 211-225.
- Monet J-C. (1985). «Une administration face à son devenir: police et sciences sociales», *Sociologie du Travail*, N° 4, «Spécial Police», 370-390.
- Philippe O. (1993). *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)*, thèse pour le doctorat de science politique de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Philippe O. (1996). *Le film policier français contemporain*, Le Cerf, Paris.
- Philippe O. (1999). *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)*, L'Harmattan, «Sécurité et société», Paris.
- Portelli G. (1986). *Portait socio-culturel des commissaires de police*, thèse pour le doctorat de science politique de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Susini J. (1982). *La police, pour une approche nouvelle*, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Tournier P-V. (sous la dir. de) (2009). *La Babel criminologique*. Formation et recherche sur le phénomène criminel: sortir de l'exception française, L'Harmattan, Paris.
- Vernis J-M. (1980). *Le syndicalisme dans la police nationale*, Publications du CERP, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Villerbu L. (sous la dir. de) (2010). *Rapport sur la faisabilité, la mise en place et le développement des études, recherches et formations en criminologie*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
-